



RÈGLEMENT du concours “Rèvèle ta voix”

Organisé par Fanny Rose (Giraud) et David-Olivier Courtois

ARTICLE 1 :

Le concours Rèvèle ta voix est ouvert à toute personne à partir de 7 ans sous réserve de places disponibles. Il permet aux chanteurs amateurs – dénommés ci-après « candidats » - d'y participer à la seule condition d'accepter l'intégralité des articles de ce règlement.

Ce concours est à l'attention des candidats interprètes ou auteurs compositeurs interprètes amateurs, il se déroulera avec les catégories suivantes :

Enfants de 7 à 12 ans

Ados de 13 à 17 ans

Adultes de 18 à 35 ans

Adultes 35 ans et +

Auteurs-Compositeurs

Si un manque de candidat se fait dans une des catégories, elles ont la possibilité d'être modifiées ou supprimées afin de permettre l'équité au niveau du nombre de candidats par catégorie.

Les candidats dont l'âge est révolu à la date du concours se trouveront dans une des catégories proposées.

Une pièce d'identité est obligatoire pour vérifier l'âge du candidat.



ARTICLE 2 :

Inscription au Concours

1ère étape : Pré-inscrivez-vous sur
<https://forms.gle/sFTifDSLbHC8EHZYA>

2eme étape

Téléchargez les documents nécessaires à votre inscription sur
www.lestudiodesartistes.com

(autorisation parentale, droit à l'image et règlement du concours)

Ces documents doivent etres paraphées, signés et envoyés par le biais du formulaire en ligne <https://www.lestudiodesartistes.fr/concours>

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte ; date limite des inscriptions le 02 JUIN 2022.

Cette inscription ne sera validée qu'après réception du règlement de 20 €.

Vu le nombre important de candidatures au concours de chant, une présélection des candidats est organisée le 12 et 13 juin de 9h00 à 20h00. (Visio ou Live)

Une deuxième date pourra être proposée (Visio ou Live).

Le comité de l'association le Studio des Artistes procédera à la présélection. Chaque candidat sera informé de sa sélection définitive ou non dernier délai le 19 juin 2022 par mail ou téléphone.

Pour les candidats admis deux bandes instrumentales seront demandées :

-une pour la demi -finale. (3 minutes maximum)

-une pour la finale.

à l'adresse lestudiodesartistes83@gmail.com sous format mp3 uniquement.

Dernier délai le dimanche 26 juin 2022.

Vous devrez avoir sur vous une clé USB de secours avec vos 2 bandes instrumentales.



En cas de problème de son elle vous sera demandée.

La chanson à interpréter sera validée à l'inscription.

La chanson de la présélection pourra être choisie.

Une même chanson ne pouvant être interprétée par deux candidats, quelle que soit la catégorie. L'attribution des titres se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les candidats devront, le jour du concours, interpréter la chanson choisie, sous peine de disqualification.

L'ordre de passage des candidats, lors du concours, sera défini par tirage au sort par les candidats eux-mêmes juste avant le concours au moment de la remise de leur badge et dans l'ordre de leur arrivée.

L'absence au concours du candidat ne donne pas lieu au remboursement de son droit d'inscription.

ARTICLE 3 :

Les frais de participation ne sont pas remboursables, sauf dans le cas d'une annulation totale de l'événement.

En cas de victoire sur toutes les catégories, le candidat ne pourra pas participer une autre année consécutive.

ARTICLE 4 :

Le candidat sélectionné participera à la demi-finale qui se déroulera le dimanche 3 juillet 2022, théâtre de Verdure aux Arcs sur Argens à 16H.

Si finaliste, le candidat participera à la finale qui débutera à partir de 20h le même jour au même endroit.

Il y a 5 places par catégorie pour la finale.



ARTICLE 5 :

Un jury composé de 5 personnes sera présent :

Il jugera les candidats de manière objective, selon les critères suivants : *technique vocale, interprétation, expression scénique/présence sur scène, justesse, mise en place rythmique, choix de la chanson.*

Le jury est composé de professionnels et d'un Président du jury

Le jury sélectionne les candidats et déterminera les 5 lauréats par catégorie qui seront récompensés. Le gagnant des 1ers prix (ayant obtenu la meilleure notation) toutes catégories confondues obtiendra le super lot.

Il est interdit aux membres du jury de s'exprimer avec des tiers sur des éléments du concours pendant la période qui va du début de la première audition à la fin de la dernière (y compris l'entracte).

En cas de litige, la décision de la directrice de la section chant du Studio des Artistes est prépondérante et sans appel.

Si le candidat est un élève d'un membre du jury, celui-ci ne pourra pas le noter. Il sera noté exclusivement par les autres membres du jury. En aucun cas le vote du jury ne sera contestable.

ARTICLE 6 :

Les candidats chanteront sur bandes instrumentales ou avec leurs propres instruments (cela doit être précisé au moment de l'inscription) l'a capella n'est pas autorisée. Le candidat s'engage à envoyer une bande instrumentale légale de très bonne qualité sous format mp3 en mentionnant le titre et l'auteur de la chanson. Aucun doublage de voix n'est accepté. Ne sont autorisées à la diffusion que les bandes instrumentales achetées sur des sites spécialisés. Les bandes extraites de YouTube ou autres ne sont pas acceptées. Les chansons doivent être chantées par cœur sans support pour les paroles (papier, karaoké, prompteur...) Le concours dispose d'une sonorisation professionnelle, avec micros HF, mis à la disposition des candidats ainsi qu'un clavier piano Yamaha T105 88 touches avec pédale.



ARTICLE 7 :

Lors de la demi-finale, le candidat sélectionné chantera 3 minutes maximum de sa chanson. Concernant la finale une deuxième chanson devra être proposée dans sa totalité, les résultats seront donnés après délibération du jury en aucun cas ils peuvent être contestés.

ARTICLE 8 :

Le candidat s'engage à être disponible pour la présélection et pour toute la journée du Dimanche 3 juillet 2022 dans le respect du règlement.

ARTICLE 9 :

Les organisateurs ne sont pas responsables des vols ou pertes. Les frais de repas de trajets et dépenses diverses seront à charge de chaque candidat.

ARTICLE 10 :

Récompense et Lots pour chaque catégorie :

1 er prix : Un coaching vocal personnalisé d'une heure et un stage de chant offert par Fanny Rose (Giraud) coach vocal formé par Richard Cross

Une coupe offerte par la Mairie des Arcs

Et de nombreux autres lots à venir ...



2^{ème} prix : 1 stage de chant offert par Fanny Rose (Giraud) coach vocal formé par Richard Cross

Une coupe offerte par la Mairie des Arcs

Et de nombreux autres lots à venir ...

3^{ème} prix : 1 stage chant offert par Fanny Rose (Giraud) coach vocal formé par Richard Cross

Une coupe offerte par la Mairie des Arcs

Et de nombreux autres lots à venir ...

Le Super lot :

Gagnant de toutes les catégories confondues

(Le 1er des 1ers prix ayant obtenu les meilleurs résultats lors de la finale)

1er prix :

PREMIERE PARTIE D'UN GRAND

ARTISTE DES NUITS DU REAL

<https://www.lesnuitsdureal.com/>

Un système hautparleur avec subwoofer offert par CDO
informatique !

Une coupe offerte par le Studio des Artistes !

Et de nombreux autres lots à venir ...



INFORMATIONS
SUPPLÉMENTAIRES :

Tarif entrée spectateurs :

Adultes 15€

Enfants 8-12 ans : 5€

Enfant - 8 ans : Gratuit

Restauration et buvette disponibles sur place